

Septembre
2021

LE PETIT SORMONNAIS



Site internet de la mairie:

<http://mairie-de-sormonne.e-monsite.com/>

Bulletin
Municipal
SORMONNE

QU'IMPORTE SI LE TEMPS EST PLUVIEUX, L'IMPORTANT EST D'ETRE EN BONNE SANTE ET HEUREUX

SOMMAIRE



Bulletin Municipal – Avril 2021

1 Sommaire

2 Edito

3 L'état civil

Les événements :

4 Mariage

5 Cérémonie du 8 mai

6 La garantie Jeunes

7 Élections

8 Festivités du 13 juillet

9 Panneaux Sormonne

10 Le Jour de la Nuit

L'école

11 -12 Pot de départs

13 -14 Fin d'année et Kermesse

Les travaux :

15-16 Dais de l'Eglise

17-23 Rue de la Fontaine

24-27 Place de l'Eglise

28-31 Rue Irénée Carré

Les informations diverses :

32 Assainissement

33 Espaces sans tabac

34-35 mode de paiement

36 la Fibre

Les conseils municipaux :

37-45

Vie pratique

François DENEUX
Maire de Sormonne



Chères sormonnaises,
Chers sormonnais,
Chers amis,

L'année 2021 reste difficile sur le plan sanitaire, même si notre département n'est pour l'instant pas trop impacté par la nouvelle vague de covid qui sévit en France.

Sur le plan de la vaccination, vous avez répondu présent et je vous en remercie.

Malgré cette situation, la commune continue ses investissements et les transformations sont de plus en plus visibles:

- L'assainissement est maintenant terminé et l'on peut dire que c'est une réussite, sur le plan financier avec des budgets maîtrisés, mais également sur la conformité des travaux. Je rappelle également que plus de 600.000 € de travaux ont été réalisés chez les particuliers.
- L'aménagement de la rue de la Fontaine et du carrefour de Murtin prend fin.
- Les travaux de la rue I Carré sont également terminés.

Pour rappel, le département va refaire la couche d'enrobé de la route principale mi-septembre.

Dans les deux mois à venir, l'aménagement de la place de l'église va reprendre pour livrer un magnifique quartier, cœur de notre village.

Enfin le dais de l'autel de notre église, a été reposé comme à son origine.

Ce dynamisme d'investissement porte ses fruits, puisque nous comptons ces

derniers mois une dizaine de permis de construire sur notre commune.

Pour les manifestations, nous avons maintenu le 14 juillet qui a été très perturbé par des pluies diluviennes nous imposant de supprimer le feu d'artifice et le défilé aux flambeaux. Je veux toutefois remercier les quelques 120 participants au repas et les associations pour leur implication.

Malheureusement c'est avec regrets que nous avons dû annuler la fête patronale. Cette décision a été prise en accord avec les associations organisatrices.

Je vous laisse découvrir dans ce numéro, la prochaine animation « Le jour de la nuit ».

Concernant l'école, des modifications sont à noter pour cette rentrée, le départ de Dorothée, ATSEM, et Madame Nicolas la directrice. Cette dernière sera remplacée par Monsieur Degouve Sébastien qui prendra également les fonctions de directeur.

Je vous rappelle que l'équipe municipale reste disponible pour vous recevoir et échanger si besoin.

Je vous assure de tout mon engagement.

Amicalement,

François DENEUX

Les naissances :

-  Lisandro BLOMME COLINOT, né le 17 juin
-  Clémence MEYNIEUX, née le 09 juillet
-  Naël NOBECOURT, né le 02 août
-  Gabin FONTANA, né le 10 août

Félicitation aux parents et bienvenue aux petits Sormonnais !



Les mariages :

-  Mme Françoise DUSSART & M. Denis WALGRAFFE, se sont unis le 1^{er} juillet 2021

Tous nos vœux de bonheur !



Les décès :

- Madeleine JOUVIN, veuve PICCARDI, décédée le 11 mars
- Ginette PASQUIER, veuve MERLET, décédée le 22 mai
-
- Alain LIGIER, décédé le 30 juillet

Pensée aux familles...



Les nouveaux habitants :

- Anaïs MEYNIEUX & Sébastien COUTEL, au 11 rue du Métier
- M. Francky LE GAL & Mme GALICHET, au 19 rue du Métier
- Anthony HURBAIN & Louise CROISSANT, au 5 Impasse des Jonquettes
- Pablo PINKUS & Andréa FRIEDLI, Chemin d' Harcy, ancien poste SNCF
- Marlène Renard & Olivier TOSONI et leurs enfants au 1 rue du Pré Clet
- Jean DURBECQ, au 13 Place du Pâquis
- Otilie PIOT & Gabriel LANTHEMAN, au 6^{Bis} rue du Métier – RDC

Bienvenue !



MARIAGE

Le jeudi 1^{er} juillet, François Deneux, Maire de Sormonne a célébré le mariage de Françoise et Denis WALGRAFFE, habitants de Sormonne.

Les membres du conseil municipal, présentent tous leurs vœux de bonheur aux jeunes époux.



Cérémonie du 8 mai 2021

Cette année, la pandémie qui nous affecte nous a obligé à organiser une cérémonie d'un format inhabituel.

En effet, c'est en raison des contraintes sanitaires liées au COVID 19 que la cérémonie s'est déroulée en comité restreint. Seul les membres du conseil municipal étaient conviés ainsi que les représentants de l'association des porte-drapeaux de France, pour notre secteur. C'est donc sans public que François Deneux, Maire de Sormonne a lu le discours de commémoration en hommage aux combattants disparus pendant cette deuxième guerre qui dura presque six ans.



PORTE-DRAPEAU UNE VOCATION

Le rôle d'un porte-drapeau consiste à rendre hommage, au nom de la Nation Française aux combattants et disparus. En raison de la diminution de l'effectif et de l'âge de leurs membres, les associations d'anciens combattants recherchent des volontaires pour devenir porte-drapeau.

La mission de porte-drapeau est absolument essentielle à la perpétuation de la mémoire de ceux qui ont risqué ou donné leur vie pour notre pays et ses valeurs.

Pour cette cérémonie, nous avons eu la surprise et l'honneur de voir Hugo un jeune garçon de 9 ans, originaire de Renwez, nouveau membre de l'association, venir rendre hommage à nos disparus. Hugo, passionné par l'histoire de notre pays, pleinement conscient des sacrifices réalisés par nos soldats pendant ce conflit mondial, a parfaitement rempli sa mission. Bravo à lui !

La Garantie Jeunes

Le 25 mai 2021, la commune de Sormonne en partenariat avec la Mission Locale du bassin d'emploi de Charleville-Mézières organisait un temps d'échanges et d'informations auprès des jeunes âgés entre 16 et 25 ans afin de leur proposer des solutions pour leur avenir :

Accompagnement personnalisé, aide à la mobilité, la santé, les loisirs, le logement, etc.

Le but étant l'accès à la formation et à l'emploi au travers du dispositif Garantie Jeunes.

GJ
Garantie Jeunes

LA GARANTIE JEUNES
un accompagnement vers l'autonomie et l'emploi

ÇA CONCERNE QUI ?

Les jeunes de 16 à 25 ans :

- Ni scolarisé • Ni en emploi
- Ni en formation • Sans soutien familial
- Non imposable
- Ressources inférieures au plafond RSA

C'EST QUOI ?

- Un engagement réciproque entre un jeune et sa mission locale d'un an renouvelable
- Une allocation de 480,02 €/mois au maximum

POURQUOI ?

- Identifier vos points forts
- Développer vos compétences
- Bénéficier d'ateliers et de formations gratuites
- Se créer un réseau social et professionnel
- Entrer dans la vie active

ÇA CONSISTE EN QUOI ?

- Un accompagnement collectif
- Un suivi personnalisé
- Des périodes en entreprise

Candidature et inscription auprès de votre mission locale

Élections Départementales et Régionales

Les dimanches 20 et 27 juin se sont déroulées les Élections Départementales et Régionales. Un double bureau de vote a été installé dans la salle du conseil pour permettre la distinction des deux scrutins, mais également pour créer un cheminement afin de respecter les mesures sanitaires liées au Covid.

Cette organisation a été rendue possible grâce à la modularité du nouveau mobilier de la salle du conseil.

Gel hydro alcoolique, masques, stylo offert à chaque votant ont permis de faire respecter les gestes barrières. A noter que l'ensemble des assesseurs avait été vacciné.



Le premier tour de ces élections a connu sur Sormonne un taux de participation très faible avec 27,72% de votants. Pour les Régionales : Jean Rottner arrive en tête avec 33,33% des voix devant Laurent Jacobelli 29,63%.

Pour les Départementales sur la commune de Sormonne: Régis Depaix est en tête avec 36,54% des voix devant Laurence Demarly 34,62% et Brice Fauvarque 28,85%.

Le deuxième tour a connu un taux de participation légèrement plus élevé de 30,69%.

Pour les Régionales : Jean Rottner arrive en tête avec 42,74% des voix devant Laurent Jacobelli 35,04%.

Pour les Départementales : Régis Depaix 54,87% et Brice Fauvarque 45,13%, ce dernier est élu au niveau du canton.

Un grand merci à l'ensemble des membres du conseil municipal pour l'organisation de ce double scrutin, mais aussi à quelques habitants qui sont venus renforcer les postes d'assesseurs.

Festivités du 13 juillet



Après l'annulation du 13 juillet 2020 suite au Covid, le Conseil Municipal en collaboration avec les associations avait décidé de programmer une nouvelle édition.

Une météo très capricieuse est venue perturber le montage des chapiteaux le lundi, mais les nombreux bénévoles ont permis une installation rapide. Malheureusement lors de la soirée du 13, des pluies diluviennes et continues ont entraîné l'annulation du défilé aux flambeaux et du feu d'artifice.

Néanmoins, bravant ce temps d'automne, plus de 120 personnes ont participé à l'apéritif offert par la commune, au repas préparé par MATMIN et à la soirée dansante animée par un DJ.

La convivialité du moment a fait oublier la pluie et la soirée s'est déroulée jusqu'à 2h00.

Un grand merci aux membres de la commission animation, aux associations et aux habitants participants.



Changement des panneaux « Sormonne »



Certains d'entre vous ont peut être remarqué que les panneaux d'entrée et de sortie du village sont en cours de changement.

Des panneaux neufs ont été placés aux entrées de Lonny, Rouvroy sur Audry et Murtin/Bogny.

Cette opération est financée par le Conseil Général (achat et pose). Elle était devenue nécessaire car les aléas du temps les avaient rendus illisibles et dégradés.

De plus, nous en avons profité pour reculer l'entrée et la sortie sur la D978 coté Rouvroy, afin d'intégrer la sortie de la rue du Pâquis à l'intérieur du village. Cela permettra peut-être de faire ralentir plus tôt les véhicules venant de Rouvroy.

Des panneaux 50 financés par la commune accompagnent l'opération sur la D978 pour remplacer les vieux panneaux 45.



Le samedi 9 octobre 2021 à Sormonne

*Éteignons la lumière et
rallumons les étoiles !*

Programme :

19h45 Accueil du public

20h00 Description de la pollution lumineuse et de ses méfaits

20h30 Petite balade nocturne sur les hauteurs de Sormonne (environ 2 km)

Extinction des lumières de la commune (1) et observation du point de vue dans l'obscurité

21h30 Observation des étoiles avec le Club d'Astronomie de Signy-l'Abbaye & Ateliers « pollution lumineuse » en salle.



Pour agrémenter la soirée : Tartes au sucre, jus de pomme et cidre local bio

Infos et réservations en mairie :

Tél. : 03.24.54.97.25 ou par mail : mairiedesormonne@orange.fr

(1) Attention : coupure de l'éclairage public toute la nuit!



Le vendredi 02 juillet avait lieu à la salle des fêtes Jean BARA le pot de départ de Dorothee TETARD et Hélène NICOLAS, le Maire était présent accompagné de ses adjoints ainsi que de Julie notre secrétaire, des enseignants et du syndicat scolaire. Nous tenions tous à les remercier pour ses années passées à s'investir à l'école de Sormonne.

Dorothee nous quitte en effet à la rentrée pour un poste sur Rocroi. Nous la remercions chaleureusement pour les 20 années à travailler au sein de l'école et la félicitons pour ses nombreuses qualités !

Mme NICOLAS nous quitte à la rentrée pour un poste sur Glaire. Nous la remercions vivement pour les 6 années passées en tant que directrice du RPI et pour son enseignement de qualité !

Avec une émotion non dissimulée, Dorothee et Hélène ont ainsi remercié leurs collègues, la municipalité et les parents d'élèves pour toutes ces années passées à leurs côtés.



Nous leur souhaitons "bon vent" dans leurs nouvelles fonctions à venir.



Était également conviée l'équipe enseignante du RPI pour partager le verre de l'amitié



Mme Nicolas avec la présence de ses 3 fils.



FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE

Malgré le contexte de la crise sanitaire, nous avons proposé des actions pour financer les activités de l'école à savoir une grande tombola avec de nombreux lots en jeux : (microscope, smartphone, drone, distributeur de céréales, casque de réalité virtuelle...)

L'argent récolté a servi à financer diverses activités, à savoir :

- En maternelle, 600 euros ont été dégagés pour l'achat de vélos.
- En élémentaire, 600 euros sont conservés pour un projet : achat de logiciels pour la classe mobile.



LOTS DE LA TOMBOLA



ventes de GOODIES (bougies, gourdes, sac isotherme, pansements...)

L'association a également offert aux élèves des entrées pour aller aux jeux aquatiques « Aquasplash » et aux jeux gonflables « Youplaboum » aux Vieilles Forges.

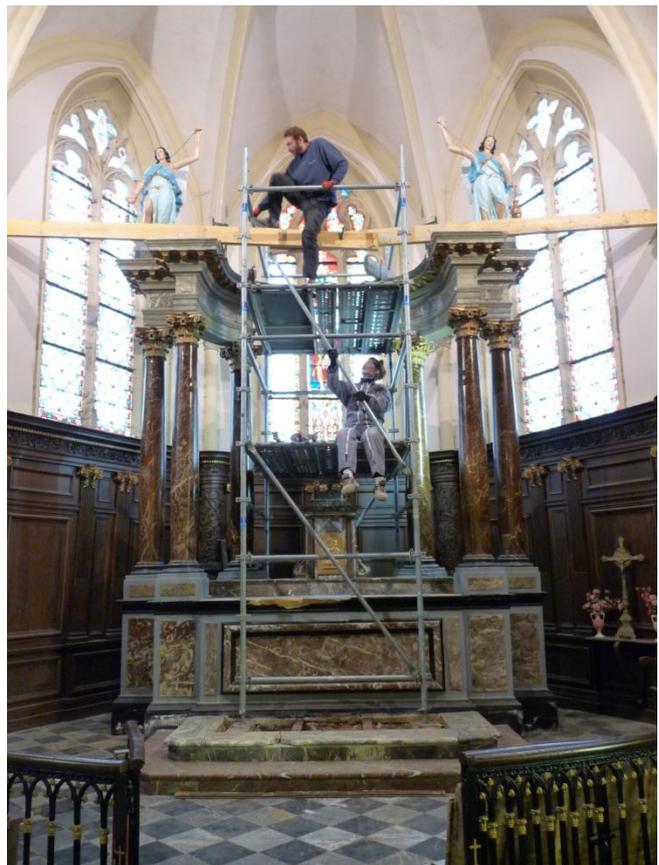


Cette année à cause de la crise sanitaire, les enseignants ont quand même réussi à faire une e kermesse via la remise d'une clef usb pour chaque élève.

Nous remercions énormément le corps enseignant et les élèves de s'être prêtés au jeu !

Tous pourront garder un souvenir mémorable de cette année scolaire compliquée.

Repose du Dais du Maître autel de l'église



Dans la semaine du 17 au 21 mai, l'entreprise Hélène Dreyfus a procédé à la pose du dais après sa rénovation en atelier. Cette opération a nécessité la mise en place d'un échafaudage de part et d'autre du maître autel, compte tenu de la hauteur importante de l'édifice, mais également d'une minutie et d'une précision extrême du fait de la fragilité et de la complexité de la structure.



LES TRAVAUX



Chaque élément a été assemblé au sol avant sa mise en place sur la structure et repeint selon les teintes d'origine.

Le marbre au pied de l'autel et la pierre de calcaire de celui-ci, abîmés lors de la chute du dais, ont également été réparés.



Le rendu final avec le soleil entièrement reconstitué.



Pour rappel ce projet a été subventionné à hauteur de 60% par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)


**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Travaux rue de la Fontaine et carrefour de Murtin



En même temps que les travaux de la place de l'église, et pour laisser l'entreprise Colas finir le chemin de l'Association Foncière, l'entreprise Poncin pose la canalisation d'eau pluviale dans la rue de la Fontaine côté droit pour remplacer le dalot.



Ensuite, c'est le tour du côté gauche de la rue de la Fontaine de recevoir une nouvelle canalisation d'eau pluviale dans laquelle seront raccordées les gouttières de toutes les maisons.

Dans le même temps la canalisation d'eau potable est également changée dans cette rue.



LES TRAVAUX



Les deux réseaux d'eau pluviale se raccordent en bas de la rue de la fontaine par la traversée de la route de Rouvroy sur Audry.

Petite anecdote : même par mauvais temps, les membres de la commission travaux sont sur le terrain pour suivre de près la bonne réalisation de ceux-ci.

Enfin après les résultats d'analyse de l'eau dans la nouvelle canalisation et les résultats des tests de débit, l'entreprise Poncin peut réaliser les branchements des habitations de cette rue.

LES TRAVAUX



Après les travaux de réseaux souterrains, l'entreprise Poncin commence la réalisation des trottoirs. Côté maisons, c'est la création d'un véritable trottoir, aux normes PMR, qui mettra en sécurité les habitants du quartier mais aussi les personnes qui vont vers l'école. Début juin, la pose des bordures est réalisée, compte tenu de la hauteur du trottoir, des aquadrains seront posés devant les portes d'entrée et les portes de garage.





Côté opposé, l'entreprise réalise les places de stationnement qui seront dotées d'une largeur suffisante pour se garer en toute sécurité.

De ce fait, la chaussée est volontairement rétrécie avec l'accord du Conseil Départemental, mais dépasse toutefois les 6 mètres réglementaires. Cela permettra peut-être de réduire la vitesse d'entrée et de sortie des véhicules.



LES TRAVAUX



Fin juin, la modification du carrefour commence, par la suppression du terre-plein central et de la route, pour laisser place à une zone de stationnement et un espace vert.





L'enrobé de finition est réalisé sur le trottoir de la rue de la Fontaine, pour permettre l'accès des habitants à leur garage.

Puis l'entreprise Poncin, continue le trottoir dans le virage avec la mise en place de bordures hautes, afin d'éviter que les camions ne coupent le virage. Cela permettra de mettre les piétons en sécurité.

La jonction avec le trottoir de la rue Irénée Carré se fait au niveau du numéro 6. Dans le même temps, les compteurs d'eau sont mis en extérieur pour ces trois maisons.



LES TRAVAUX



Puis c'est au tour du côté du perron, de recevoir un trottoir aux normes PMR, en réduisant la largeur de la chaussée.

Cette réalisation permettra aux piétons d'avoir un cheminement vers la mairie sans passer sur la chaussée et renforcera la sécurité de ceux-ci.

A noter que l'effet incurvé des trottoirs à cet endroit a pour but de faire ralentir les voitures qui vont tout droit vers Murтин.

Fin juillet, l'entreprise Poncin réalise les enrobés sur les trottoirs et zones de stationnement de l'ensemble de ce secteur et les travaux sont mis en pause jusqu'au 16 août.



Travaux place de l'église



Après les réseaux d'électricité, de télécommunications et les canalisations d'eau pluviale qui ont été réalisés sur le derrière de l'église, l'entreprise Poncin pose à la mi-avril les compteurs d'eau en extérieur sur la partie arrière de l'église, puis réalise le réseau d'eau pluviale sur le devant en remontant le chemin d'Harcy.



LES TRAVAUX



Sur la fin avril, la canalisation d'eau potable côté mairie est changée. La traversée de la rue du Métier, puis la remontée vers la rue I Carré sont réalisées pour faire la jonction de cette nouvelle canalisation avec le réseau actuel de la rue I Carré.

Les raccords de jonction des réseaux sont prêts pour relier l'ensemble du réseau d'eau potable.

LES TRAVAUX



On profite de ces travaux pour mettre un branchement d'eau dans l'église, un compteur est installé le long du mur et l'alimentation se fait par le petit local de l'entrée.

Cela permettra de faciliter le nettoyage de celle-ci, plutôt que de faire des navettes à la petite salle pour aller chercher des bidons d'eau.

Sur le mois de juin, les travaux sur ce secteur sont mis en sommeil, afin de réaliser ceux de la rue de la Fontaine, de la rue I Carré et du carrefour de l'église à la demande du Conseil Départemental.



Début juillet, en même temps que la réalisation du carrefour, le trottoir au pied du mur de l'église est réalisé.

L'enrobé est également posé.

Ce trottoir sera réservé exclusivement aux piétons. Le stationnement y sera empêché par la mise en place de potelets.

Il est doté de 3 passages piétons aux normes PMR, et d'un espace vert pour casser la perspective.

LES TRAVAUX



Après la mise en sommeil des travaux sur ce secteur, afin de réaliser la rue de la Fontaine et la rue I. Carré, ceux-ci reprennent fin août par la pose de caniveaux et bordures au pied de la mairie, pour constituer le futur trottoir qui longera tout le mur de la mairie rue du Métier.

Puis, la modification du parvis est réalisée pour créer l'accès aux personnes à mobilité réduite qui se fera le long du mur de l'église avec un cheminement dans l'espace vert.

Les nouvelles marches sont faites en pierres et pavés.



Travaux rue Irénée Carré



Avant la réfection de la route principale, il était nécessaire d'enfouir les derniers réseaux aériens d'électricité et de télécommunications. C'est chose faite. Avec la collaboration de la FDEA, l'entreprise SCEE réalise les travaux sur le mois de juin avec trois traversées de route.



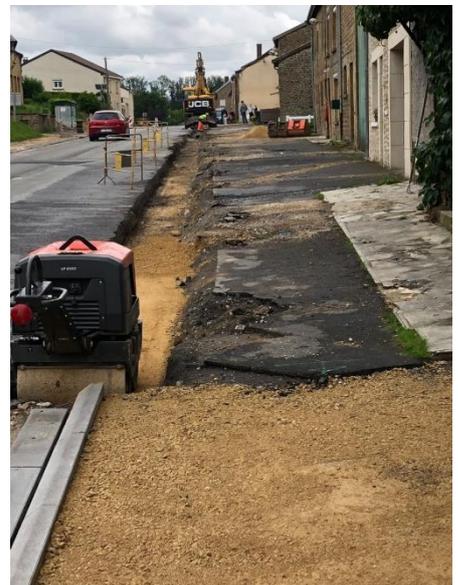
LES TRAVAUX



Toujours dans le cadre de la sécurisation du carrefour de Murtin, un trottoir est réalisé au pied du perron, afin de permettre aux habitants un cheminement continu en toute sécurité, entre la rue I Carré et la Mairie.

Dans le même temps, le Conseil Municipal dans sa séance du 30 juin 2021, a pris la décision de remplacer toutes les bordures et caniveaux de cette même rue, du lotissement Pré Clet au carrefour de Murtin d'un côté et de la route d'Ham les Moines au même carrefour de l'autre côté.

C'est l'entreprise Poncin qui a été retenue pour cette opération pour un coût total de 56 237 € HT, financée à hauteur de 50% par un fonds de concours de la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne.



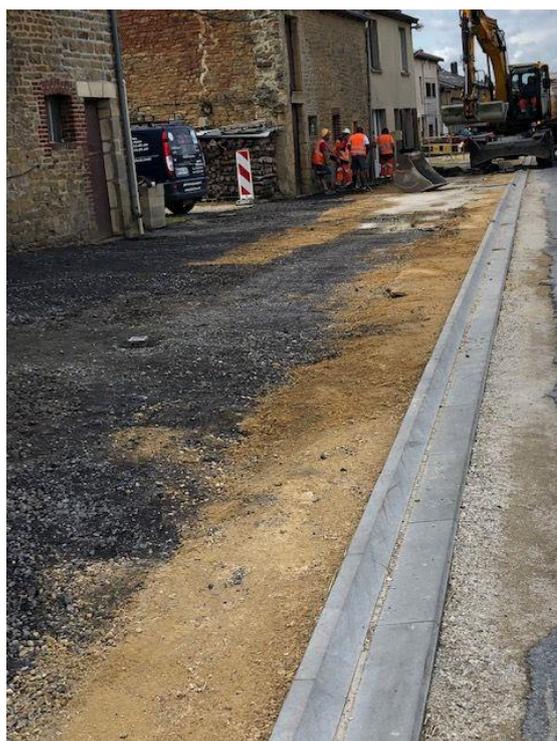


Mi-juillet, les travaux de pose des bordures et caniveaux sont maintenant terminés, à la demande du Conseil Départemental, il a été nécessaire de remonter de 5 cm les bordures sur l'ensemble de ces secteurs.

Après la période de congés annuels de la mi-juillet à la mi-août, les travaux reprennent avec la mise à niveau des tampons, des bouches à clé, des compteurs d'eau extérieurs, des regards d'assainissement, de pluvial et des télécommunications.

Fin août, l'entreprise Poncin met en œuvre la grave compactée sur les trottoirs et termine ceux-ci par une couche d'enrobé.

Pour rappel, le large trottoir a été refait quasiment en totalité dans le cadre du marché d'assainissement.



LES TRAVAUX



Pose du bitume sur l'ensemble des trottoirs de la rue Iréné Carré



Information Assainissement

Comme nous l'avions déjà évoqué dans le précédent Petit Sormonnais, les travaux d'assainissement sont terminés. L'ensemble des contrôles du domaine public et des branchements privés a été réalisé par la Société SATER et valide la conformité des réseaux et des branchements.

Comme le prévoyait la convention signée avec chaque habitant, celle-ci devient donc sans effet et **chaque propriétaire devient de plein droit responsable du bon fonctionnement et de l'entretien de la partie privée de son système d'assainissement collectif.**

Toute modification ultérieure devra faire l'objet d'une demande préalable en mairie.

Suite à la validation par le Conseil Municipal en date du 7 septembre dernier, vous trouverez joint au petit sormonnais le « règlement du service d'assainissement de la commune ».

| |
|--|
| DEPARTEMENT DES ARDENNES |
| COMMUNE DE SORMONNE |
| REGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2021 |
| Mairie de Sormonne 1 place de l'église 08150 SORMONNE Tel : 03.24.54.97.25 Fax : 03.24.33.57.42 Email : mairiedesormonne@orange.fr |
| 1/14 |

Espaces sans tabac

Lors du conseil municipal du 06 mai 2021, une délibération a été prise pour signer une convention avec le Comité Départemental de la Ligue contre le cancer dans le but de proposer dans notre commune des « espaces sans tabac ».

Pour notre village, l'aire de jeu du Pâquis (déjà concernée par le décret Bertrand de 2015 instaurant l'interdiction de fumer dans les aires de jeux) et les abords de l'école maternelle ont été choisis pour devenir « des espaces sans tabac ».



Des panneaux seront apposés sur cette zone courant septembre.

Les objectifs de cette démarche sont multiples :

Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes.

Éliminer l'exposition au tabagisme passif de nos enfants de maternelle.

Promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics sains.

Préserver l'environnement des mégots de cigarettes.

Dénormaliser le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

Quelques chiffres probants :

78000 personnes décèdent chaque année à cause du tabagisme.

136 000 mégots sont jetés par terre toutes les secondes dans le monde.

Nous sommes tous concernés, soyons les acteurs de ce combat indispensable pour notre santé et celle de nos enfants. Respectons ces espaces.

INFORMATIONS DIVERSES

Nouveau : Payfip, le paiement de vos factures en ligne !

| | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|---|--|--|--|--|---------------|
| | | | | | | | | | | |
| Net à payer | | | | | 437.31 | | | | | 437.31 |
| Payable sur internet : https://www.payfip.gov.fr Identifiant collectivité : 065118 Référence : 2021-EA-00-441 | | | | | | | | | | |
| Talons à joindre au règlement | | | | | | | | | | |
|  MODALITES DE REGLEMENT Voir au dos ### | | | | | MAIRIE DE SORMONNE Période de consommation du 1 Janvier 2021 au 30 Juin 2021 Période d'abonnement du 1 Janvier 2021 au 30 Juin 2021 NET A PAYER 437.31 E Fact N° : 2021 - 3 - 441 Abonné : [REDACTED] Payeur : [REDACTED] [REDACTED] n° : 0026 Titre n° : 84 08150 SORMONNE Ass. Bord n° : 0026 Titre n° : 84 | | | | | |

Pour cela, RDV sur [Payfip.gov.fr](https://www.payfip.gov.fr) :

Etape 1 : se connecter sur payfip.gov.fr



Etape 2 : saisir les informations

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | |
| Identifiant collectivité : 065118 F | | | | | | | | | |

SAISIR L'IDENTIFIANT STRUCTURE PUBLIQUE

Veuillez renseigner l'identifiant structure publique :

Identifiant structure publique :

*champ obligatoire

| | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | | |
| 437.31 | | | | | | | | | | |
| 118 Référence : 2021-EA-00-441 | | | | | | | | | | |

SAISIR REFERENCE DETTE

Veuillez renseigner la référence de la dette :

Identifiant structure publique :

Référence : - - -

*champ obligatoire

INFORMATIONS DIVERSES

REFERENCES

Pour effectuer votre règlement au profit de la collectivité : SORMONNE, merci de préciser les informations suivantes :

Référence de la dette : 2021-EA-00-000000000441

Montant : * 437 , 31 € [?]

Adresse électronique : * mairiedesormonne@orange.fr [?]

Confirmez l'adresse saisie : * mairiedesormonne@orange.fr

*champ obligatoire.

Valider Annuler

Etape 3 : choisissez votre mode de paiement

Informations sur la dette

Collectivité : SORMONNE

Référence de la dette : 2021-EA-00-000000000441

Montant : 437,31€

Adresse électronique : mairiedesormonne@orange.fr

Choix du mode de paiement

Payer par prélèvement

Payer par carte bancaire

Pour poursuivre cette procédure, vous devrez saisir vos identifiants impots.gouv

Mastercard VISA paylib

Annuler

- Vous avez également la possibilité de demander la mensualisation :
- > Fournir un RIB
 - > Venir en mairie pour signer le mandat SEPA (avant le 15 décembre)



La fibre est arrivée chez vous !

Vous allez désormais pouvoir bénéficier de débits Internet inégalés.

Malheureusement la crise sanitaire ne permet pas d'organiser immédiatement une réunion publique de présentation des modalités d'accès à la fibre.

Dans cette attente, rendez-vous notre le site internet www.losange-fibre.fr ou flashez le QR-code et laissez-vous guider



- testez votre éligibilité <https://www.losange-fibre.fr/eligibilite/>
- téléchargez la plaquette dédiée aux particuliers https://www.losange-fibre.fr/file/2021/02/Maquette-Losange_v2B-nouveau-bloc-marque-MAJ-08022021-.pdf

Un conseil : avant votre raccordement, si vous le pouvez, vérifiez comment le fil téléphonique arrive dans votre logement (entre la rue et l'intérieur) car la fibre sera posée en parallèle.

A ce jour, le réseau Losange accueille 13 fournisseurs d'accès internet dédiés au grand public (et 44 dédiés aux professionnels). Les dates de commercialisation de leurs offres et les conditions d'abonnement sont fixées par chaque opérateur, indépendamment de Losange. Aucun opérateur n'a de monopole et le raccordement de votre logement/entreprise est gratuit (hors travaux spécifiques en domaine privé). La gratuité de ce raccordement vous est assurée par toute la durée du contrat conclu entre Losange et la Région Grand Est.

Le technicien chargé de votre raccordement doit respecter les recommandations des autorités sanitaires et appliquer les mesures barrières pour se protéger et vous protéger. *Si le technicien devait rencontrer des difficultés dans les opérations de raccordement, il lui appartiendra d'en rendre compte à votre opérateur qui contactera éventuellement Losange pour une éventuelle intervention technique.*

Suivez les modalités de raccordement à la fibre en vidéo animée sur Losange TV avec le lien <https://bit.ly/vidéoaniméeLosange> (ou avec le QR-code)



Pour toute question, n'hésitez pas www.losange-fibre.fr/contact

Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet www.losange-fibre.fr

Grâce à la fibre optique, l'accès au Très Haut Débit devient une réalité.

Avec le soutien de



Compte rendu de séance du 15 Avril 2021

L'an 2021 et le 15 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire.

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE

Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEBLANC Eric, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Absents : M. ANTOINE Jérôme

Excusés : M. RABIN Patrice donne le pouvoir à M. LEHEUTRE Bruno ; M. PIART Steve donne le pouvoir à Mme LINGAT Nicole

A été nommé(e) secrétaire : M. LEHEUTRE Bruno

Approbation du PV du 12/03/2021

TRANSFERT DE COMPETENCE "AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE" réf : 23 2021

Transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale (AOM) à la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 prévoit que l'ensemble du territoire national devra être, au 1er juillet prochain, couvert par une autorité organisatrice de la mobilité. Une AOM est l'acteur public compétent pour l'organisation des services de mobilité de son territoire

Les Communautés de Communes, si elles le souhaitent, peuvent se saisir de cette compétence par délibération prise avant le 31 mars 2021. Si elles ne le font pas, la région devient automatiquement AOM sur le territoire de la Communauté de Communes au 1er juillet 2021.

Par délibération 2021-24 du 22 février 2021 la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne s'est positionnée favorablement à la prise de cette compétence.

Compte-tenu de la compétence :

La compétence d'AOM n'est pas sécable mais peut s'exercer à la carte c'est-à-dire en choisissant d'organiser les services apportant la réponse la plus adaptée au besoin du territoire en complément de ceux déjà pris en charge par la région.

Schéma type de l'organisation de la compétence « mobilité » sur 2 niveaux de collectivités :

- La Région Grand Est AOM Régionale (Maillage du territoire)
- La Communauté de Communes AOM Locale (proximité)

Pour une Communauté de Communes, prendre la compétence AOM c'est :

- Devenir acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité
- Décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir
- Rechercher des solutions de mobilités à une échelle qui correspondent à la réalité des besoins Elaborer une stratégie de mobilité dans le cadre de son projet de territoire
- Favoriser les synergies entre compétences au service de projet de territoire:
 - Mobilité
 - Voirie
 - Tourisme
 - Aménagement

En cas de transfert de compétence à la Communauté de Communes, la Région Grand Est continuera d'organiser les services non-urbains et scolaires sur son territoire, y compris ceux intégralement inclus dans le ressort territorial de l'EPCI. Ces derniers sont transférés à l'EPCI seulement si celui-ci en fait expressément la demande

Obligations liées à la prise de compétence :

Il n'y a qu'une seule obligation pour la Communauté de Communes : organiser le comité des partenaires, composé des acteurs locaux (Représentants des employeurs, des usagers, des habitants), et qui doit se tenir au moins une fois par an.

L'organisation de services de mobilité quels qu'ils soient n'est pas obligatoire, l'intercommunalité n'a pas l'obligation de

LES CONSEILS MUNICIPAUX

reprendre les services précédemment organisés pas la région à l'intérieur de son ressort territorial (transports scolaires par exemple). Ce transfert ne s'effectue que si la commune en fait la demande.

Les moyens d'actions supplémentaires :

- 1) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de mobilité: en s'appuyant sur le plan de mobilité simplifiée en s'appuyant sur les leviers d'action suivants :
 - Organiser des services (transports à la demande, auto-partage, location de vélos électriques, lignes de bus...)
 - Contribuer au développement de projets (financement appuis techniques...) Offrir un service de conseils et d'accompagnement individualisé à la mobilité
- 2) Mettre en place le versement mobilité pour financer les actions :
 - Prélèvement basé sur la masse salariale pour les entreprises de plus de 11 salariés (taux de 0.55% maximum pour les EPCI de 10 000 à 50 000 habitants)
 - Mise ne place conditionnée par l'organisation d'un service régulier (bus...). il peut servir à financer tous les types de services (réguliers, à la demande...)
 - La région, même si elle devient AOM ne peut pas recevoir le versement mobilité.
- 3) Fédérer les acteurs locaux à travers de comité des partenaires
- 4) Participer au contrat opérationnel de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité qui permet de coordonner les actions à une échelle plus large de celle de charge EPCI.

Vu la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019;

Vu l'article L.5511-17 du code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération n°2021-24 en date du 22 février 2021 prise par le conseil communautaire; Vu les éléments cité ci-dessus;

Considérant que si la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale n'est pas transférées à la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, elle sera transférée automatiquement à la Région au 1er juillet 2021; Considérant l'intérêt qui s'attache à conserver cette compétence à l'échelle intercommunale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE:

De se positionner favorablement au transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale à la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

TRANSFERT DE COMPETENCE PLU/CARTE COMMUNALE (NOUVELLE DELIBERATION) réf : 24 2021

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a transféré automatiquement la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » au bloc des compétences obligatoires des communautés de communes à compter du 27 mars 2017, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposaient. Les communes membres de Vallées et Plateau d'Ardenne s'étant opposées à ce transfert de compétence en 2017, celui-ci n'a pas eu lieu.

La loi ALUR prévoit également qu'un ECPI dans ce cas devient automatiquement compétent de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté de communes consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1er janvier 2021. Ce transfert n'a pas lieu si, dans les trois mois précédents cette échéance, au moins 25% des communes membres représentant 20% de la population s'y opposent.

Le territoire de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, constitué de 31 communes, se couvre progressivement de documents d'urbanisme. Il est également important de souligner que de nombreux PLU ou cartes communales approuvés sur la CCVPA sont en cours de modification ou révision.

Il est rappelé que la carte communale de Sormonne a été approuvée le 10 novembre 2006.

Il faut également noter que :

- le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Grand Est a été approuvé en novembre 2019 ;
- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Nord Ardennes, document de planification stratégique auquel devront se rendre compatibles les documents d'urbanisme communaux, est en cours d'élaboration.

Le transfert de la compétence à l'EPCI aurait pour conséquence l'élaboration du PLU intercommunal (PLU) à l'échelle de

LES CONSEILS MUNICIPAUX

la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne dès qu'une commune du territoire souhaiterait réviser son document d'urbanisme. Les dispositions des PLU et cartes communales existants resteraient applicables jusqu'à l'approbation du PLU.

Les maires des communes de Vallées et Plateau d'Ardenne interrogés sur cette thématique souhaitent dans leur grande majorité que cette compétence reste communale.

Il doit être souligné que si le transfert de compétence n'a pas lieu, le débat sur ce transfert se déroulera à nouveau, lors du prochain renouvellement des conseils municipaux.

La loi reporte le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités du 1er janvier au 1er juillet 2021. En conséquence, il est nécessaire de reprendre une nouvelle délibération après le 31 mars au lieu et place de celle prise le 19 novembre 2020.

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 26 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration de document d'urbanisme,

Considérant les éléments présentés ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

De s'opposer au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne,

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

VALIDATION DEVIS FDEA POUR TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE IRENEE CARRE réf : 25 2021

Compte-tenu du projet de réfection de la voirie principale par le Conseil Départemental et la réfection de la rue Irénée Carré dans le cadre de l'assainissement, il est nécessaire de procéder à l'enfouissement des derniers réseaux aériens de cette rue, c'est pourquoi la FDEA a été sollicitée.

Le Maire présente les devis à savoir :

Réseau des communications électroniques:

Participation à hauteur de 17 686.61€ HT

Frais d'étude 840€ HT

Branchements électriques:

Participation à hauteur de 3 488.28€ HT

Frais d'étude 697.66€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le devis.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

VALIDATION TRAVAUX RUE DE LA FONTAINE réf : 26 2021

Dans le cadre de l'accompagnement de la réfection de la voirie départementale, il est nécessaire de procéder à l'aménagement des trottoirs de la rue de la Fontaine et du Carrefour de la rue des Métiers.

Les travaux consistent à la réhabilitation du réseau d'eau potable, la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales, la création de trottoirs et l'aménagement sécuritaire du Carrefour

Le Maire présente au Conseil les devis de l'entreprise PONCIN TP et précise que ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Amendes de Police au taux le plus élevé possible.

Budget de l'eau :

Pose de la canalisation d'eau potable et des raccordements des habitations pour un montant total de 22 383.00€ HT

Budget de la Commune :

Pose de la canalisation d'eaux pluviales : montant 37 475.00€ HT

Création de trottoirs et aménagement du carrefour pour 50 416.00€ HT

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE ce projet et les devis de l'Entreprise PONCIN TP.

AUTORISE le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour obtenir les subventions nécessaires à ces travaux dans le cadre des amendes de police.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

PRISE EN CHARGE DE LA GESTION ET DE L'ENTRETIEN DES OUVRAGES DU DOMAINE PUBLIC RUE DE LA FONTAINE réf : 27_2021

Le projet d'aménagement de la rue de la fontaine et du carrefour de la rue des métiers touchant au domaine public routier départemental doit de se conformer aux procédures suivantes:

- Demande d'une permission de voirie
- Transmission d'un projet détaillé
- Élaboration d'une convention d'entretien des ouvrages

Afin de rédiger la convention et la permission de voirie il est nécessaire de prendre la délibération suivante :

Considérant les travaux d'aménagement de la rue de la Fontaine en cours, les espaces-verts, trottoirs et dispositifs de ralentissement des véhicules empiétant sur la route départementale 978, il est nécessaire que la commune s'engage sur le principe de prise en charge de la gestion et de l'entretien des ouvrages qu'elle réalise sur le domaine public routier départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE SON ACCORD sur cet engagement

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention correspondante ave le Conseil Départemental.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

CESSION D'UNE VOIE PRIVEE ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC réf : 28_2021

Suite à la demande de deux propriétaires en date du 24 mars 2021 de céder à la Commune le chemin privé des n° 30 et 32 de la Rue Irénée Carré.

Conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière : le classement et le déclassement des voies communales sont prononcées par le Conseil Municipal.

Les délibérations concernant le classement sont dispensées d'enquêtes publiques préalables sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulations assurées par la voie.

En l'espèce, la voie à classer est d'ores et déjà ouverte à la circulation publique et dessert l'ensemble des habitations. Après classement, son usage sera identique. Dès lors, aucune enquête publique n'est nécessaire pour procéder à ce classement.

Par ailleurs, le dit classement ne pouvant être envisagé qu'en cas d'entente amiable et unanime des propriétaires. Tous deux signataires conjoints de la demande.

Les frais d'acte et de bornage seront à la charge des propriétaires

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition gratuite des parcelles correspondantes, après bornage, des sections A367, A368 et A369.
- D'approuver leur intégration au domaine public communal.
- D'autoriser le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents que cette opération nécessitera.

Après en avoir délibérée, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition à titre gracieux des parcelles concernées (après bornage), et leur intégration au domaine public communal.

AUTORISE Le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires.

MAJORITE (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS réf : 29 2021

Suite à la mobilité de deux employés ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 juillet 1984 modifiée et portant disposition statutaire relative à la fonction territoriale

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades ci rapportant pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Suite à la suppression d'emplois permanents il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- Présentation du comptage du RD978
- Questions diverses

Séance levée à :

Compte rendu de séance du 6 Mai 2021

L'an 2021 et le 6 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire ; Mmes : LINGAT Nicole & MAURICE Valérie ; MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEBLANC Eric, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc & VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à Mme MAURICE Valérie ; M. PIART Steve à Mme LINGAT Nicole

Excusé(s) : M. GAVAZZI Romain

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAURICE Valérie

Approbation du PV du 15/04/2021

Cession de parcelles et du chemin dit "ancien chemin de Murtin" à l'Association Foncière réf : 30 2021

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération en date du 6 novembre 2019, décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural

Vu l'arrêté municipal en date du 15 janvier 2021, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 03/02/2021 au 19/02/2021 inclus,

Vu la délibération en date du 12/03/2021, décidant d'approuver l'aliénation du chemin rural, objet de la présente procédure ;

Vu l'avis du Service des domaines en date du 24/11/2020,

Vu les réponses apportées par les propriétaires riverains à la mise en demeure en date du 17 mars 2021 : *aucune proposition*.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de fixer le prix de vente au montant forfaitaire de 300 euros ;

Décide la vente du chemin rural et des parcelles attenantes : A443 (5A 78CA), A442 (1A 43CA) et A441 (16CA) à l'Association Foncière de Murtin-Bogny, Sormonne et Remilly-Les-Pothées, au prix susvisé ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;

Dit que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur, ainsi que les émoluments du Commissaire enquêteur.

MAJORITE (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 à compter du 1er janvier 2022 réf : 31_2021

Monsieur le Maire expose :

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable :

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles.
- Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106.III de la loi NOTRé).
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRé).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget général. Le Budget annexe de l'eau et l'assainissement n'est pas concerné et continuera d'utiliser la comptabilité M49.

Les principales nouveautés induites par le passage à la norme comptable M57 sont les suivantes :

- Production de nouveaux états financiers (bilan, compte de résultat...);
- Une nomenclature par nature plus développée;
- Une nomenclature par fonction qui évolue pour reclasser l'ensemble des fonctions, sous-fonctions et rubriques des communes, EPCI, départements et régions;
- Des règles plus contraignantes en matière d'amortissement: comptabilisation des immobilisations par composantes, application du prorata temporis...;

La M57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM).

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'arrêté interministériel du 10 novembre 2016, publié au Journal Officiel N°0267 du 17 novembre 2016 qui fixe la liste des 25 collectivités locales retenues pour l'expérimentation de la certification des comptes,

VU l'avis favorable du Comptable du Trésor Public de Rocroi, en application du décret n°2015-1899, du 30 décembre 2015, en date du 27 avril 2021.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la nomenclature budgétaire et comptable M57, par droit d'option, à compter du 1er janvier 2022.

PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget général.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Avenant au marché d'assainissement réf : 32_2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et, notamment, ses articles 27,139 et 140,

Considérant la délibération du conseil municipal de Sormonne n° 17-2018 du 07/05/2018, portant attribution du marché de travaux d'assainissement – Réseau et station d'épuration Lot n°1 : canalisations,

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise SARL Poncin TP, a été attributaire du lot n° 1 « Canalisations » pour un montant de 1 745 768,40 € HT, soit 2 094 922,08 € TTC.

Il rappelle également que les quantités prévues au marché n'ont pas permis de réaliser la totalité des travaux nécessaires à la réalisation du projet d'assainissement de la commune (collecteur et raccordements) du fait que certains travaux n'ont pas pu être anticipés lors de l'étude (habitations inoccupées, propriétaires absents, zones complémentaires). Les quantités selon le projet définitif en annexe de cet avenant n°1 entraînent un surcoût de 29 782,10 € HT qui porte le montant du marché à 1 775 550,50 € HT soit une augmentation de 1,71 % par rapport au montant initial.

Considérant le projet d'attachement définitif joint en annexe au projet de délibération,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n° 1 du marché de travaux d'assainissement de la commune de Sormonne, portant le montant du marché à 1 775 550,50 € HT

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Extension de la conduite d'eau Chemin de Taillefer réf : 33_2021

Compte-tenu du nombre important de permis de construire en cours sur les terrains longeant les chemins de Taillefer, il est nécessaire de procéder à l'extension de la canalisation d'eau potable.

Monsieur le Maire expose le devis de l'entreprise Jacques Baudoin pour un montant 11 693.75€ HT soit 14 032.50 € TTC.

Cette dépense sera affectée au budget Eau et Assainissement. Les crédits nécessaires sont ouverts au BP2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le devis.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de partenariat avec le comité départemental de la Ligue Contre le Cancer réf : 34_2021

Dans le cadre de la politique de santé, il est proposé à notre commune de s'associer à la Ligue Nationale contre le Cancer. Cette dernière propose une campagne de sensibilisation aux dangers liés à la consommation du tabac auprès des parents et enfants.

Un affichage de panneaux « Espace sans tabac » visera à dénormaliser le tabac dans l'espace public, spécifiquement dans le périmètre de l'école maternelle et de l'aire de jeux. Le Conseil Municipal,

Considérant que l'instauration d'espaces sans tabac est un instrument d'action à disposition des collectivités pour participer à la lutte contre le tabac ;

Vu le projet de convention joint à la convocation Et après en

avoir délibéré :

- **Décide** d'approuver le partenariat avec la LIGUE CONTRE LE CANCER
- **Autorise** le Maire à signer la convention avec le Comité Départemental des Ardennes, représenté par Madame Aurélie TRUSSARDI REGNIER.
- **Autorise** le Maire à engager la dépense d'achat de panneaux « Espace sans tabac »

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

> **Information de la suppression de la régie de recette:**

Le maire informe le conseil de l'arrêté en date du 23 avril 2021, portant suppression de la régie de la recette communale.

> **Point sur le 14 juillet et la fête patronale**

Séance levée à : 19H22

Compte rendu de séance du 30 Juin 2021

L'an 2021 et le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire ; Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie ;
Mrs : ANTOINE Jérôme, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEBLANC Eric, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CANARD Stéphane à M. SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Validation du PV du 06/05/2021

Validation travaux de voirie rue Irénée Carré réf : 35_2021

Avant la réfection de la route départementale D978 il est nécessaire de procéder au changement des bordures et caniveaux de la rue Irénée Carré jusqu'aux travaux de reprise du carrefour de Murtin.

3 entreprises ont été sollicitées : COLAS / PONCIN TP & BAUDOIN 2 ont répondu :

- COLAS pour 58 315,00€ HT
- PONCIN TP pour 56 237.70€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil choisi l'entreprise PONCIN TP et DONNE POUVOIR au Maire pour engager les travaux.

Les crédits sont inscrits au BP 2021.

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

Prise en charge de la gestion et de l'entretien des ouvrages sur le domaine public réf : 36_2021

Le projet d'aménagement de la rue Irénée Carré touchant au domaine public routier départemental doit de se conformer aux procédures suivantes:

- Demande d'une permission de voirie
- Transmission d'un projet détaillé
- Élaboration d'une convention d'entretien des ouvrages

Afin de rédiger la convention et la permission de voirie il est nécessaire de prendre la délibération suivante :

Considérant les travaux d'aménagement de la rue Irénée Carré en cours, les espaces-verts, trottoirs et dispositifs de ralentissement des véhicules empiétant sur la route départementale D978, il est nécessaire que la commune s'engage sur le principe de prise en charge de la gestion et de l'entretien des ouvrages qu'elle réalise sur le domaine public routier départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE SON ACCORD sur cet engagement

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention correspondante avec le Conseil Départemental.

MAJORITE (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Décision Modificative Budget Commune réf : 37_2021

Afin d'enregistrer l'emprunt du Crédit Agricole Nord-Est souscrit après la réalisation du BP 2021, et les subventions attribuées après le BP 2021, il est nécessaire de procéder à la Décision Modificative suivante:

DM 1 :

| | | | |
|--------------------------------------|----------|---------------------------------------|----------|
| 2152 : Installation de voirie | 126 000€ | 1641 : Emprunts | 100 000€ |
| 2153 : réseaux divers | 40 000€ | 132 : Subventions d'équipement | 36 000€ |
| | | 1311 : Subventions d'Etat | 30 000€ |

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Afin de pouvoir procéder au règlement des travaux de la rue Irénée Carré non prévus au BP 2021, il est nécessaire de procéder à la DM suivante :

DM 2 :

| | | | |
|--|----------------------------------|--------------------------------------|-----------|
| 2315 : Installations matériel outillage | <input type="checkbox"/> 30 000€ | 2152 : installation de voirie | + 30 000€ |
|--|----------------------------------|--------------------------------------|-----------|

MAJORITE (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Eau : Annulation facture suite à décès réf : 38_2021

En raison du décès d'une habitante de la commune, intervenu en 2018, le Maire demande au Conseil d'annuler une facture d'eau du 2e semestre 2018 de 22.80€ (20.00€ de consommation d'eau + 2.80€ de redevance pollution domestique).

Après en avoir délibéré, le conseil approuve l'annulation de ce titre.

MAJORITE (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention exceptionnelle à l'Association "Sormonne Sport Loisirs Football" réf : 39_2021

Afin d'organiser les festivités du 14 juillet 2021 et la fête patronale des 28 et 29 août 2021, une subvention exceptionnelle sera attribuée à l'association Sormonne Sport Loisir qui organise ces 2 manifestations.

Le montant est fixé à 820€

Après en avoir délibéré, le Conseil accorde cette subvention.

MAJORITE (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention fond de concours Communauté de Commune Vallées et Plateau d'Ardenne pour Travaux rue Irénée Carré réf : 40_2021

Dans le cadre du projet d'aménagement de la voirie de la rue Irénée Carré, qui comprend la démolition des bordures actuelles, la fourniture et la pose de bordures et de caniveaux et les raccords de chaussée, la dépense est de 56 237.70€ HT

Pour ce dossier, le Conseil Municipal approuve le projet et donne pouvoir au Maire afin d'établir la demande de fonds de concours à hauteur de 50% du montant des travaux HT soit 28 118.85€ HT

Le solde sera autofinancé sur le budget de la commune.

MAJORITE (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 19:50

LES HORAIRES A CONNAITRE

Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi: 13h30 – **18h00**

Mardi: 9h00 – 12h00

Mercredi: 13h30 – 16h00

Jeudi: 9h00 - -12h00

Vendredi: 13h30 – 18h00

Permanences du maire et des adjoints :
sur RDV

Accueil : **Julie SOUCHON**

Tel : 03.24.54.97.25

Adresse mail :

mairiedesormonne@orange.fr

Lien Facebook : commune de Sormonne

Site internet :

mairie-de-sormonne.e-monsite.com

Déchèterie Rimogne

**mardi, mercredi, jeudi, vendredi,
samedi (fermée le lundi)**

10h00-12h00 (été 9h00-12h00)

14h00-17h00 (été 14h00-18h00)

Rocroi, Renwez, Les Mazures, voir site Mairie
(Changement d'horaires au 1^{er} avril et 1^{er}
octobre)

Collecte

**Ordures ménagères : tous les
mercredis**

Sacs de tri: tous les jeudis

(Sortir sacs et bacs seulement la veille)

PUBLICATION :

Mairie de SORMONNE

Rédaction :

*Patrick JENNEPIN, Bruno
LEHEUTRE, François
DENEUX*

Réalisation :

*Stéphane CANARD, Yoann
VANZELLA, Valérie
MAURICE, Christine
DONGE, Bruno LEHEUTRE,
Patrick JENNEPIN, François
DENEUX*

Photographie :

*Bruno LEHEUTRE, Patrick
JENNEPIN, François DENEUX*

Impression :

Mairie de SORMONNE

mairiedesormonne@wanadoo.fr

